

Entreprise EG Services (France) SNC
12 avenue des Béguines - Immeuble le Cervier B
95800 CERGY

Etablissement BP LE GRANIER MYANS
AIRE DU GRANIER
AUTOROUTE A 41
73800 MYANS

SIRET : 34001885201267
NAF : 4730Z

Convention collective : Services de l'automobile
Matricule : G01356
NIR : 286089931007569
Emploi : ASSISTANT DD
Date entrée / Ancienneté : 01-08-2019 / 01-08-2019
Niveau :
Echelon : 3

Bulletin de paie - Novembre 2019

Période : DU 01-10-2019 AU 21-10-2019
Période des éléments variables : Du 01-09-2019 au 21-10-2019

URSSAF n° 7100078166
BP 1589
2 RUE DENIS PAPIN
25010 BESANCON CEDEX

Madame GEOFFROY KATCHENKA

36 IMPASSE DE LA MARTINIÈRE
73000 BASSENS

Rub.	Libellé	Unité / Base	SALAIRE		EMPLOYEUR		INFORMATIONS JOURNALIÈRES				
			Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant	Jour	H. trav	Absences	
B002	COMMENTAIRE BULLETIN	solde de tout compte au 21/10/2019							D 01		
B8ME	INDEMNITE COMPENSATRICE CP					344,12			L 02		
B900	**** TOTAL BRUT DU MOIS ****					*****344,12			M 03		
	SANTÉ								M 04		
	Sécurité Sociale Mal. Mat. Invalidité	344,12					7,0000%	24,08	J 05		
	Décès								V 06		
	Complémentaire Incapacité invalidité	344,12	0,3800%	1,35			1,2400%	4,27	S 07		
	Décès								D 08		
	Complémentaire Incapacité invalidité				1,00				L 09		
	Décès								M 10		
	Accidents du travail-Maladies professionnelles	344,12					1,0700%	3,68	M 11		
	RETRAITE								J 12		
	Sécurité Sociale Plafonnée	344,12	8,8000%	23,74			8,5500%	29,42	V 13		
	Sécurité Sociale Déplafonnée	344,12	0,4000%	1,38			1,8000%	6,54	S 14		
	Complémentaire Tranche 1	344,12	3,1500%	10,84			4,7200%	18,24	D 15		
	CEG Tranche 1	344,12	0,8800%	2,98			1,2900%	4,44	L 16		
	Famille	344,12					3,4500%	11,87	M 17		
	ASSURANCE CHOMAGE								M 18		
	Chômage	344,12					4,2000%	14,45	J 19		
	Autres contributions dues par l'employeur								V 20		
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	343,08	6,8000%	23,33				18,70	S 21		
	CSG non déductible de l'impôt sur le revenu	343,08	2,8000%	9,95					D 22		
	Exonération de cotisations employeur								L 23		
									M 24		
IB30	**** TOTAL CONTRIB. ET COTIS. ****				*****74,58				M 25		
									J 26		
IB40	Allègement de cotisations employeur								V 27		
IB50	Total versé par l'employeur								S 28		
									D 29		
									L 30		
									M 01		
									M 02		
									J 03		
									V 04		
									S 05		

Légende

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

269,57

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

5,01

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	279,52	3,40	9,50

Cumuls				Congés payés	Acquis	Pris	Soldes	Net payé en euros
Brut	344,12	Brut	3 785,37	CP Reliquat				
Plafond SS		Plafond SS	6 882,94	CP Référence				
Tranche A	344,12	Tranche A	3 785,37	CP En cours				
Tranche B				CP Ancienneté				Date de paiement : 30-11-2019
Tranche C				Fractionnement				
Net imposable	279,52	Net imposable	3 082,29	CET Jours				
Hr. travaillées		Hr. travaillées	294,70	CET Montant				

Date de paiement : 30-11-2019

Mode de règlement : VIREMENT
MME GEOFFROY KATCHENKA
BANQUE POSTALE
FR2620041010171039415G02852

Dans votre intérêt conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour la définition des termes employés, se reporter au site service-public.fr Rubrique Cotisations

REÇU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné(e) **GEOFFROY KATCHENKA**

demeurant **36 IMPASSE DE LA MARTINIERE
73000 BASSENS**

reconnais avoir reçu de **BP LE GRANIER MYANS
AUTOROUTE A 41
AIRE DU GRANIER
73800 MYANS**

la somme de **260.07 Euros (deux cent soixante euros et sept cents)**, en un **VIREMENT**, dont :

INDEMNITE COMPENSATRICE CP

344,12

Cette somme m'est versée, pour solde de tout compte, en paiement des salaires, accessoires du salaire, remboursements de frais et indemnités de toute nature dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Je reconnais que, comme conséquence de ce versement, tout compte entre

**BP LE GRANIER MYANS
AUTOROUTE A 41
AIRE DU GRANIER
73800 MYANS**

et moi-même se trouve entièrement et définitivement apuré et réglé.

Conformément à l'article L 1234-20 du Code du Travail, le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé dans les six mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu est établi en deux exemplaires dont un m'est remis.

Fait à **CERGY**, le **21/10/2019**

Signature du salarié

REÇU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné(e) **GEOFFROY KATCHENKA**

demeurant **36 IMPASSE DE LA MARTINIÈRE
73000 BASSENS**

reconnais avoir reçu de **BP LE GRANIER MYANS
AUTOROUTE A 41
AIRE DU GRANIER
73800 MYANS**

la somme de **260.07 Euros (deux cent soixante euros et sept cents)**, en un **VIREMENT**, dont :

INDEMNITE COMPENSATRICE CP

344,12

Cette somme m'est versée, pour solde de tout compte, en paiement des salaires, accessoires du salaire, remboursements de frais et indemnités de toute nature dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Je reconnais que, comme conséquence de ce versement, tout compte entre

**BP LE GRANIER MYANS
AUTOROUTE A 41
AIRE DU GRANIER
73800 MYANS**

et moi-même se trouve entièrement et définitivement apuré et réglé.

Conformément à l'article L 1234-20 du Code du Travail, le reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé dans les six mois qui suivent sa signature, délai au-delà duquel il devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu est établi en deux exemplaires dont un m'est remis.

Fait à **CERGY**, le **21/10/2019**

Signature du salarié